

## **RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION**

(Hobart, Australie, du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002)

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1.1 La vingt et unième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 21 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2002, sous la présidence de Monsieur Nicola Sasanelli (Italie).

1.2 Les 24 membres de la Commission sont tous représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.3 Les autres parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs, mais n'y sont pas représentées.

1.4 La Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission internationale baleinière (CIB), la Commission interaméricaine de thon tropical (CITT), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ASOC, la CIB, la COI, le CPE, la FAO, le SCAR et l'UICN y sont représentés.

1.5 Il avait été décidé l'année dernière d'inviter à CCAMLR-XXI, en tant qu'observateurs (paragraphe 17.1 et 17.2 de CCAMLR-XX), l'Angola, le Belize, la République populaire de Chine, la Colombie, l'Indonésie, Madagascar, la Malaisie, l'île Maurice, le Mexique, le Mozambique, le Panama, les Philippines, Sao Tome et Principe, les Seychelles, Singapour, St-Vincent et les Grenadines, la Thaïlande et le Togo, pays reconnus pour l'intérêt qu'ils portent à la pêche ou à la vente de *Dissostichus* spp. La République populaire de Chine, l'île Maurice, le Mozambique et les Seychelles sont représentés à la réunion. Le secrétariat n'ayant pas été en mesure d'entrer en rapport avec les autorités compétentes des gouvernements de Madagascar et du Togo, il n'a pas été possible d'envoyer d'invitations à ces pays.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 Le président accueille tous les Membres et observateurs et souhaite tout particulièrement la bienvenue au Mozambique qui est représenté pour la première fois en tant que partie non contractante. Il constate que pendant la réunion, ce sont 24 pays membres qui travailleront intensément pour la protection des ressources marines vivantes de l'Antarctique, dont la conservation et le bien-être sont vitaux pour la santé durable de la planète.

1.8 Le président remercie le gouvernement australien et l'Etat de Tasmanie de leur soutien et de leur contribution à la CCAMLR. Cette année, le gouverneur et le premier ministre de la Tasmanie ont visité les bureaux du secrétariat et offert des réceptions pour accueillir le nouveau secrétaire exécutif et célébrer le vingtième anniversaire de la signature de la Convention.

1.9 Le président a ensuite l'honneur de présenter son Excellence, Sir Guy Green, gouverneur de la Tasmanie.

1.10 Sir Guy Green souhaite la bienvenue en Tasmanie à tous les délégués. Dans son discours, il explique que l'histoire et la culture de la Tasmanie sont, depuis quelque 180 années, intimement liées à l'Antarctique, aux régions subantarctiques et à l'océan Austral. Cet engagement a été renforcé par l'inauguration du Festival d'hiver de Tasmanie qui a donné lieu à deux conférences sur l'océan Austral, dont l'une était donnée par le secrétaire exécutif, D. Miller.

1.11 Sir Guy Green rappelle l'affection du peuple tasmanien et l'attachement que celui-ci éprouve vis-à-vis de la CCAMLR. Les Tasmaniens se réjouissent que leur Etat soit le pays d'accueil du secrétariat dont le siège est à Hobart. Lors de sa visite au secrétariat au début de l'année, il a été fort impressionné par son organisation et son professionnalisme, ainsi que l'engagement de son personnel et sa collégialité. C'est avec plaisir qu'il a convié le personnel à une réception commémorant le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

1.12 Sir Guy Green se dit toujours admiratif des efforts déployés par la Commission pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de légine. Il est heureux de constater le succès continu du Système de documentation des captures, système innovateur et très bien conçu. Ce système sert de modèle aux autres régimes de réglementation internationaux. Il félicite par ailleurs tous les responsables du site Web de la CCAMLR qui représente, outre un outil des plus utiles pour le Comité scientifique, une ressource de prix pour la communauté internationale.

1.13 Parmi les divers autres aspects des travaux de la CCAMLR, Sir Guy Green considère comme exemplaires la formulation et l'application par la Commission du "principe de précaution", terme qui est souvent mal interprété dans les forums internationaux sur l'environnement ou scientifiques. Le programme précis et ordonné visant à déterminer les limites de précaution que la CCAMLR a mis en place fait contraste à l'application banale du principe dans d'autres programmes de gestion environnementale.

1.14 Sir Guy Green termine son allocution sur une réflexion personnelle. C'est en 1983, alors qu'il était lieutenant gouverneur, qu'il a commencé à s'intéresser à la CCAMLR et à suivre ses travaux. Cet intérêt n'a fait que croître lorsqu'il est devenu gouverneur. Il estime que c'est un privilège pour lui d'avoir été associé à la CCAMLR et d'avoir eu l'occasion de rencontrer des personnes compétentes et affables qui se dévouent à leur travail. Son mandat

de gouverneur arrivera à terme avant la prochaine réunion. C'est donc la dernière fois qu'il s'adresse à ce forum, et conscient de l'article XVIII de la Convention, Sir Guy Green fait ses adieux sur ces paroles :

"merci et adieu  
gracias y adios  
spaseeba ee da svedanja  
Thank you and goodbye".